le cnam
esgt
Formation continue

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE GÉOMÊTRE-EXPERT FONCIER DPLG



© Cnam-Esgt - C.Charlet - Avril 2020

le cnam
esgt
Formation continue

Sommaire

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

La formation

L'organisme de formation 3
Public concerné 3
Déroulement de la formation 3
Contacts 3

Les modules

Définition du sujet du mémoire 4
Module GT 61 : Droit 4
Module GT 64 : Aménagement du territoire 4
Module GT 65 : Aménagement de la propriété 5
Module GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire 5
Module GT 67 : Science de la mesure 6
Module GT 68 : Géomatique 6
Module GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire 6

Les fiches d'incription

Définition du sujet du mémoire 7
Module GT 61 : Droit 9
Module GT 64 : Aménagement du territoire 11
Module GT 65 : Aménagement de la propriété 13
Module GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire 15
Module GT 67 : Science de la mesure 17
Module GT 68 : Géomatique 19
Module GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire 21

le cnam
esgt
Formation continue

La formation

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

L'organisme de formation

Créée en 1946 au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), l'École supérieure des ingénieurs géomètres et topographes (ESGT) est le premier établissement français de formation dans les domaines de la topographie et du foncier.

Elle permet l'accès à la profession de géomètre-expert ainsi qu'à diverses formations de l'aménagement du territoire.

Les formations dispensées par l'ESGT mênent à une double compétence, technique et juridique, et fournit aux professions de la topographie et de l'aménagement foncier des spécialistes de la mesure, de la surveillance et de la représentation de la surface de la Terre, ainsi que de la délimitation de la propriété, de ses aménagements et de l'expertise foncière et immobilière.

Dans le cadre du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le gouvernement (DPLG), la commission consultative du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prescrit des modules de formation aux candidats : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid100138/diplome-de-geometre-expert-foncier-delivre-par-le-gouvernement-d.p.l.g.html

L'Esgt est centre de formation et d'examen pour ces candidats.

En relation directe avec l'Ordre des Géomètres-Experts (OGE), l'Esgt propose des modules de formation exigés pour l'obtention du diplôme et l'accompagnement à la conception du mémoire.

Public concerné

Les candidats au DPLG dont le module a été prescrit par la commission consultative du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Déroulement de la formation

Modules proposés

- GT 61 : Droit
- GT 64 : Aménagement du territoire
- GT 65 : Aménagement de la propriété
- GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire
- GT 67 : Science de la mesure
- GT 68 : Géomatique
- GT 69 : Aide la la rédaction du mémoire

Coût

- Module de 37 h : 1590 €
- Module de 56 h : 2400 €
- Module de 75 h : 3200 €
- Module de 112 h : 4800 €
- Module optionnel d'accompagnement à la conception du mémoire : 1200 €
- Module optionnel d'aide à la rédaction du mémoire : 150 €

Lieu

École supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes (Cnam – Esgt)
1 boulevard Pythagore
Campus universitaire
72 000 Le Mans

Durée

- 6 modules de 1 à 20 jours organisés entre mars 2020 et mai / juin 2021.

Nombre de stagiaires

- De 15 à 30 stagiaires maximum suivant les modules.

Contacts

Responsables pédagogiques

Élisabeth Botrel (droit privé)
Christophe Charlet (science de la mesure et géomatique)
Maylis Desrousseaux (droit public)
Marie Fournier (aménagement du territoire)

Service Formation Continue

Nathalie Chutel
fcontinue@esgt.cnam.fr
+33 (0)2 43 43 31 17
www.esgt.cnam.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

YouTube

Définition du sujet du mémoire

Suivi administratif
Nathalie CHUTEL – fcontinue@esgt.cnam.fr

Accéder au formulaire

Contenu de formation
La problématique développée dans le mémoire est «définie par le candidat en concertation avec le maître de stage et un enseignant, membre de l'équipe pédagogique chargée de la mise en oeuvre des séminaires d'études» (art. 3 de l'arrêté du 1er février 2011).
L'ESGT, en tant qu'établissement mettant en oeuvre des unités de formation, peut participer à la définition des sujets de mémoire proposés par les candidats. Un candidat au titre de géomètre-expert foncier DPLG doit être en mesure de proposer spontanément un sujet original susceptible de faire progresser la profession, sur la base de son expérience et des données dont il peut disposer.
«Le mémoire [...] se rapporte à l'exercice du métier de géomètre-expert, principalement aux activités décrites au 1° de l'article 1 de la loi n° 46 - 942 du 7 mai 1946. Il doit être issu des travaux consistant en études ou projets [...] parmi ceux qu'il [le candidat] a exécutés ou auxquels il a participé, mettant en oeuvre ses capacités, connaissances et compétences dans les domaines visés dans le référentiel de compétences annexé au présent arrêté» (art. 3 de l'arrêté du 1er février 2011).
Le candidat souhaitant définir un sujet doit retourner à l'ESGT une fiche préimprimée. Cette démarche reste facultative, l'avis du sujet n'ayant pas de caractère obligatoire . Cette fiche est alors transmise par l'administration de l'école à un des enseignants de l'ESGT. Il n'appartient pas à un enseignant de proposer un sujet pour le mémoire mais il peut aider le candidat à recadrer le sujet. Une commission d'examen de l'ensemble des propositions se réunira durant la 2ème quinzaine du mois de janvier, afin d'émettre un avis sur chaque sujet.

Module GT 61 : Droit

Responsables pédagogiques
Mme Élisabeth BOTREL, Maître de conférences
Mme Maylis DESROUSSEAUX, Maître de conférences

Accéder au formulaire

Contenu de formation
Droit public : droit public général (bases de droit constitutionnel), droit administratif (institutions administratives, finalités de l'action administrative, actes et contrats administratifs, domaine public, travaux et ouvrages publics), droit de l'urbanisme (cadre législatif et réglementaire, planification, documents locaux d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT), régime des actes individuels, droit pénal de l'urbanisme), opérations et procédures d'aménagement (droits de préemption, expropriation, lotissement, ZAC), droit de l'environnement (régimes spécifiques de protection, installations classées pour la protection de l'environnement, prévention des risques).
Droit privé : Introduction au droit (grandes notions, système judiciaire, expertise judiciaire), droit des obligations (principaux contrats, régime général, droit de la responsabilité civile), droit des biens (caractéristiques et régime du droit de propriété, régime des servitudes) ; droit de la construction (notions)

Durée et dates
2 x 10 jours (2 x 56 h) – du 11 au 22 janvier 2021 (droit public) et du 8 au 19 février 2021 (droit privé)

Module GT 64 : Aménagement du territoire

Responsable pédagogique
Mme Marie FOURNIER, Maître de conférences

Accéder au formulaire

Contenu de formation
Cadre général, urbanisme, aménagement des espaces, ingénierie
Aménagement : aménagement du territoire, conception et évolution, Villes et territoires, planification (réseaux, zonages...), infrastructures et transports.
Urbanisme : politiques urbaines, repères historiques, découpage et organisation de la ville, aménagement et usage des espaces publics, habitat, architecture, logement, mobilité, transports, activités économiques dans la ville, aménagement opérationnel urbain, ville durable (eau, énergie, biodiversité, paysage, écoquartiers).
Atelier d'urbanisme : mise en oeuvre des acquis en urbanisme réglementaire et opérationnel.

Durée et dates
8 jours (56 h) – du 30 septembre au 09 octobre 2020

Module GT 65 : Aménagement de la propriété

Responsable pédagogique
Mme Élisabeth BOTREL, Maître de conférences

Accéder au formulaire

Contenu de formation
· Estimation immobilière
· Expertise
· Baux commerciaux et d'habitation
· Mise en copropriété, documents de la copropriété, Règlement, Etat descriptif de division (EDD),
· Vie de la copropriété, Contrats de syndic, travaux, charges, Assemblée générale, vote, comptabilité/budget, Administration de la copropriété
· Division en volumes
· Délimitation de la propriété, Bornage, Mitoyenneté, Cadastre, Relations de voisinage
· Entremise, Loi Hoguet, Règlementation spécifique, Mandats
· Vente immobilière

Durée et dates
8 jours (56 h) – du 07 au 17 septembre 2020 (*report des dates initialement prévues en mai 2020*).
– du 31 mai au 10 juin 2021

Module GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire

Contenu de formation

Accéder au formulaire

Une fois la problématique définie (voir «Définirion du sujet du mémoire», page 4) , l'ESGT propose une prestation complémentaire et facultative de mise à disposition d'un professeur référent pour le suivi de la conception du mémoire. Dans ce cas un professeur référent accepte les modalités de mise en oeuvre décrites ci-dessous, mais n'est pas obligé de répondre favorablement à un candidat, notamment parce qu'il ne peut suivre qu'un nombre raisonnable de mémoires.

Mise en oeuvre
Le professeur référent conseille le candidat sur le fond et la forme. Le rôle de professeur référent a une durée imposée de 6 mois maximum.

Pour la session 2020, il s'agit de la période du 15 avril au 15 octobre 2021.

Un professeur référent est désigné par l'ESGT et prend contact avec le candidat. Ce 1er contact définit le début de la prestation (à partir du 15 avril) et enclenche la facturation. La prestation est alors considérée comme due. Les modalités d'échange (rencontre, courrier, téléphone...) sont laissées à l'appréciation du professeur référent et du candidat. L'accompagnement à la conception du mémoire n'est pas reportable, même en cas d'abandon, de non-soutenance ou d'échec à la soutenance par exemple.

Le professeur référent peut ne pas maîtriser l'intégralité du sujet, et peut donc orienter le candidat vers d'autres personnes plus qualifiées que lui sur des aspects particuliers. Toutefois, la juxtaposition de plusieurs développements de bonne qualité ne conduit pas forcément à un mémoire cohérent. Le professeur référent suit donc ces échanges complémentaires afin d'assister le candidat dans la conception d'un mémoire cohérent.

À l'issue de la période d'accompagnement, le professeur référent formule des recommandations ou mises en garde au candidat avant la soutenance. Il peut conseiller au candidat de surseoir à la soutenance, mais ne peut s'opposer à la soutenance. Les recommandations du professeur référent peuvent être nuancées et laisser le candidat libre de décider de soutenir ou non.
Le jury de soutenance, dont le professeur référent ne fait pas partie, reste maître de son avis : « L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury » (art.3 de l'arrêté du 1er février 2011).

En d'autres termes, le fait d'être suivi par un professeur référent ne garantit pas le succès de la soutenance.

Module GT 67 : Science de la mesure

Responsable pédagogique
M. Christophe CHARLET, Enseignant certifié

Accéder au formulaire

Contenu de formation
Topographie : mesures angulaires et de longueurs (matériels et méthodes), nivellement direct et indirect, méthodes de positionnement d'un point (mesures tachéométriques), travaux topographiques (lever, auscultation, implantation), manipulation des outils de calcul et report, mise en pratique (réalisation d'un levé par tachéométrie et GNSS, rattachement et report informatique), aspects réglementaires (classes de précision, réseaux enterrés).
Géodésie : Contexte géodésique, systèmes de coordonnées, systèmes de référence, projections cartographiques, transformations de coordonnées. GNSS (principes théoriques, stratégies d'observations pour la topographie). Géoréférencement en RGF93. Levé temps réel précis (réseaux temps réel)
Lasergrammétrie : lasergrammétrie terrestre et aérienne.

Nota : des connaissances préalables correspondant à un niveau bac+2 scientifique sont recommandées.

Durée et dates
10 jours (75 h) – du 15 au 26 mars 2021

Module GT 68 : Géomatique

Responsable pédagogique
M. Christophe CHARLET, Enseignant certifié

Accéder au formulaire

Contenu de formation
Système d'information géographique : format et organisation des données géographiques (raster, vecteur), bases de données géolocalisées, notion de webmapping, application à la gestion de la cartographie parcellaire.
Photogrammétrie : introduction à l'image numérique (capteurs, prise d'images, géométrie et radiométrie), application à la photogrammétrie (stéréovision, préparation de missions, orientations et aérotriangulation, méthodes d'automatisation, produits altimétriques et orthoimages), lasergrammétrie terrestre et aérienne.

Nota : des connaissances préalables correspondant à un niveau bac+2 scientifique sont recommandées.

Durée et dates
5 jours (37 h) – du 29 mars au 02 avril 2021

Module GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire

Responsables pédagogiques
Mme Élisabeth BOTREL, Maître de conférences
Mme Marie FOURNIER, Maître de conférences

Accéder au formulaire

Contenu de formation
La journée de formation se décompose en deux temps principaux :
- Aide à la recherche bibliographique (ressources documentaires scientifiques principalement en foncier - droit, urbanisme, aménagement de l'espace), présentation formelle et exemples d'utilisations des ressources pour la construction d'un propos structuré et argumenté. Sensibilisation au risque de plagiat ;
- Aide à la formulation d'un sujet de recherche (reprise de la fiche de sujet de mémoire) et construction d'un mémoire. Rappel des éléments attendus dans la rédaction d'un mémoire (introduction, développements, conclusion, annexes).

Durée et dates
1 jour (6 h) – 26 novembre 2020

le cnam
esgt
Formation continue

Formulaire de définition du sujet de mémoire DPLG

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Document (**pages 7 et 8**) à retourner **uniquement** par mail à fcontinue@esgt.cnam.fr

Informations concernant le stagiaire

Civilité	☐ Madame	☐ Monsieur
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Nom d'usage		
Téléphone	Fixe :	Mobile :
Courriel		

Informations concernant le maître de stage

Civilité	☐ Madame	☐ Monsieur
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Téléphone	Fixe :	Mobile :
Courriel		

Informations concernant le stage

Raison sociale		
SIRET		
Numéro et libellé de voie		
Complément d'adresse		
Boite postale / Lieu-dit		
Code postal / Localité		

Conseil régional ordinal gestionnaire	
Date de validation du stage (si stage validé) ou date prévue (si stage non terminé)	

«La soutenance intervient impérativement au cours des trois années qui suivent, d'une part, la validation des unités de formation et, d'autre part, la validation du stage» (article 8 du décret du décret du 12/12/2010).

PRÉPARATION AU DIPLÔME DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Titre du sujet

Contexte de l'étude

Problématique

Études ou projets sur lesquels s'appuiera le mémoire

Avis du maître de stage

Signatures	*Stagiaire*	*Maître de stage*

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 61 : Droit (112 h - 2 sessions de 56 h)

Formulaire (**pages 9 et 10**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : du 11 au 22 janvier 2021 (droit public) et du 8 au 19 février 2021 (droit privé)

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 4800 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____	
Adresse : _____		
Complément d'adresse : _____		
Code postal : _____	Localité : _____	
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____	
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___	
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023		
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐		

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
• par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
• par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 64 : Aménagement du territoire (56 h)

Formulaire (**pages 11 et 12**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : du 30 septembre au 09 octobre 2020

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 2400 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023	
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐	

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
• par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
• par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 65 : Aménagement de la propriété (56 h)

Formulaire (**pages 13 et 14**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : – du 07 au 17 septembre 2020 (*report des dates initialement prévues en mai 2020*)
– du 31 mai au 10 juin 2021

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 2400 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____	
Adresse : _____		
Complément d'adresse : _____		
Code postal : _____	Localité : _____	
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____	
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___	
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023		
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐		

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
• par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
• par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 66 : Accompagnement à la rédaction du mémoire

Formulaire (**pages 15 et 16**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : du 15 avril au 15 octobre 2021

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 1200 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____	
Adresse : _____		
Complément d'adresse : _____		
Code postal : _____	Localité : _____	
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____	
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___	
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023		
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐		

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
• par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
• par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 67 : Science de la mesure (75 h)

Formulaire (**pages 17 et 18**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : du 15 au 26 mars 2021

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 3200 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____	
Adresse : _____		
Complément d'adresse : _____		
Code postal : _____	Localité : _____	
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____	
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___	
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023		
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐		

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
• par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
• par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 68 : Géomatique (37 h)

Formulaire (**pages 19 et 20**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : du 29 mars au 02 avril 2021

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 1590 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____	
Adresse : _____		
Complément d'adresse : _____		
Code postal : _____	Localité : _____	
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____	
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___	
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023		
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐		

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
• par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
• par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam esgt
Formation continue

Formulaire de pré-inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Module GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire (6 h)

Formulaire (**pages 21 et 22**) à retourner **uniquement** par mail à l'adresse suivante : fcontinue@esgt.cnam.fr

Date : 26 novembre 2020

Lieu : Cnam – Esgt 1 bd Pythagore – Campus universitaire – 72000 Le Mans

Tarif : 150 €

Stagiaire *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

☐ Mme ☐ M	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ___ /___ /___	Lieu et pays de naissance : _____	
Adresse : _____		
Complément d'adresse : _____		
Code postal : _____	Localité : _____	
Téléphone personnel : ___ ___ ___ ___ ___	Diplôme / Niveau : _____	
Courriel : _____	Date d'entrée en stage OGE : ___ / ___ / ___	
Session de soutenance mémoire envisagée : ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023		
Prise en charge : par l'entreprise ☐ à titre individuel ☐		

Employeur *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Raison sociale de l'employeur : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Personne représentant l'entreprise : _____	
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Financement *(À compléter lors de la 1ere inscription seulement, sauf en cas de changement)*

Si une demande de prise en charge est faite, merci de nous indiquer les coordonnées de cet organisme.

Nom de l'organisme : _____	
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Code APE ou NAF : _ _ _ _ _
Adresse : _____	
Complément d'adresse : _____	
Code postal : _____	Localité : _____
Courriel : _____	Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___

Attention : en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, OPCO, etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues au CNAM devra être payée :
- par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
- par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

Attention : Signature, tampon et date obligatoire au verso

le cnam esgt
Formation continue

Conditions d'inscription

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

1 - inscription par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.
Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.

2 - Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard le premier jour du stage.

3 - Modalités d'inscription

Pour les inscriptions, un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par télé-phone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'ESGT et dûment remplis seront considérés.
Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

L'ESGT se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »).

4 - Annulation, empêchement ou absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :
E.S.G.T – 1 Boulevard Pythagore, Campus universitaire – 72000 Le Mans
par **lettre recommandée avec accusé de réception**, au plus tard **8 jours** avant la date d'ouverture du stage.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

5 - Signatures

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'employeur	**Le stagiaire**
Date, signature, cachet	Date, signature

le cnam
esgt
Formation continue

Notes

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

le cnam
esgt
Formation continue

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

© Cnam-Esgt - C.Charlet - Avril 2020